

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE BRULON  
LE 18 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi dix-huit avril à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel COUDREUSE, son Maire

Etaient présents : M. COUDREUSE - M. VANNIER - M. DUHAMEL- M. DODIER- MME CHAUVEAU - MME RAUBER - MME BREUX - MME BODIN - MME ANGONNET- MME VERITÉ- M. JEFFROY - M. TEROUANNE -M. LEROY - M. JARDIN - MME RÉZÉ

Etaient absentes (excusées) : Mme BERNIER (procuration à M.COUDREUSE) - Mme CORMIER (procuration à M. DODIER)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie VERITÉ

**- Présentation du bilan de la consommation électrique de la Commune Par M. LEROY**

Monsieur LEROY présente à l'assemblée les consommations électriques des bâtiments communaux et de l'éclairage public

Ce travail devra être analysé et devra être la base d'une réflexion sur les économies d'énergie

**- Points sur les travaux**

- Gendarmerie

**Délibération sur l'achat de l'ancien bâtiment de la gendarmerie (DELI-17-4-02)**

Vu la délibération du 13 juin 2012, d'achat de la parcelle AB n° 576 appartenant au Conseil Départemental pour un montant forfaitaire de 15 €

Les logements de la gendarmerie sont en cours de construction. Au mois de juillet 2017, il est prévu le déménagement dans les nouveaux logements. La démolition des anciens bâtiments doivent commencer en septembre 2017.

Il y a lieu de prévoir le transfert de propriété entre le Conseil Départemental de la Sarthe et la Commune de Brûlon.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

Autorise Monsieur Le Maire à signer un acte administratif pour l'achat de la parcelle AB n° 576 correspondant à l'emprise foncière de la caserne de gendarmerie pour un prix forfaitaire de 15 €

**- Délimitation de l'enveloppe urbaine dans le cadre du SCOT**

Le SCOT prévoit une maîtrise de l'étalement urbain. Le Pays Vallée de la Sarthe, initiateur du SCOT, a réalisé une photographie de l'existant afin d'évaluer tous les 3 ans la consommation foncière

La Commune de Brûlon en dehors de l'emprise urbaine à 7 hectares à disposition sur une période de 15ans pour son évolution urbaine.

**- Installation d'une borne à incendie**

Dans le rapport annuel du contrôle des bornes à incendie, la borne N° 17 n'est plus conforme, il y a lieu de la remplacer  
Le Conseil accepte le devis.

- Questions diverses

05/2017

- (DELI-17-4-04) Le Conseil décide de participer à la hauteur de 538 € pour un enfant scolarisé en classe CLIS à l'école Saint Vincent et Sainte Anne

- Monsieur Dodier donne les résultats de la pêche exceptionnelle du week-end de Pâques : 164 cartes ont été vendues